

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **5 juillet 2022** à 19 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Madame Nadine Demers
Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
Siège #4 - Monsieur Robert Péloquin
Siège #5 - Monsieur Pierre Lemay
Siège #6 - Monsieur Marin Groleau

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & greffière-trésorière, participe à la rencontre.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

164-07-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert Péloquin
Appuyé par Nadine Demers

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Avis de motion - REG 302-2022 / Règlement dont le sujet est « Amendement au règlement REG 279-2021 dont le sujet est « Plan d'urbanisme »

3.2 - Avis de motion - REG 303-2022 / Règlement dont le sujet est « Amendement au règlement REG 280-2021 dont le sujet est « Zonage »

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Avis de motion - REG 302-2022 / Règlement dont le sujet est « Amendement au règlement REG 279-2021 dont le sujet est « Plan d'urbanisme »

Avis de motion est donné par Robert Péloquin

Que le REG 302-2022 dont le sujet est « Amendement au règlement REG 279-2021 dont le sujet est « Plan d'urbanisme » soit présenté pour adoption finale à une séance ultérieure.

3.2 - Avis de motion - REG 303-2022 / Règlement dont le sujet est « Amendement au règlement REG 280-2021 dont le sujet est « Zonage »

Avis de motion est donné par Nadine Demers

Que le REG 303-2022 dont le sujet est « Amendement au règlement REG 280-2021 dont le sujet est « Zonage » soit présenté pour adoption finale à une séance ultérieure.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

165-07-2022

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marin Groleau

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 h 04.

Constat

Par sa signature, le Maire reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & greffière-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL